



## Abus de faiblesse sur une personne.

Par **guils**, le 13/11/2009 à 13:39

Bonjour,

Ma mère a été abusée par l'un de ses amis. L'ami en question est un marchand de voitures d'occasion qui lui a demandé 100.000 € en lui promettant de lui en rendre encore plus après l'avoir fait fructifier. Cela s'est passé en 2005 et elle n'a, bien sûr, presque rien perçu aujourd'hui. Le problème est qu'aucun contrat ou acte notarié n'a été rédigé et que le transfert des 100.000 euros c'est fait par simples chèques (plusieurs chèques à plusieurs moments).

Cette affaire est-elle défendable ?

Si oui, quel serait la démarche la plus efficace à suivre ?

Cordialement.

Par **marydid**, le 14/11/2009 à 13:19

bonjour a vous\*

Deja pas mal que votre mere est fait des cheques..car sans reconnaissance de dettes..mais de toute facon ,il faut toujours faire une lettre recommandée av accusé de reception demendant les 100000euros sous 8 jours,déposer plainte aupres du procureur de la republique pour arnaque a personne vulnérable,alerter la direction departementale des fraudes ils vous aident bien et sont tres efficaces déposer ,vous allez voir ca va bouger bien sur que votre affaire est a la fois defendable mais aussi ignoble de se servir de gens comme ca pour mieux les arnaquer bougez rapidement avant que cet escroc depose le bilan et ne

s'envole dans la nature  
mcd